

## Déclaration préalable

Au cours de la séance de "pré-CAP" du 23 novembre 2016, les projets de liste d'agents retenus pour le tableau d'avancement 2017 aux grades d'ingénieur en chef et ingénieur général nous ont été présentés. Les représentants CFDT à la CAP des IPEF tiennent à faire la déclaration préalable suivante :

### 1 ... brutalité de la baisse des taux promus/promouvables...

La baisse des taux de promus/promouvables est **brutale et excessive** particulièrement pour l'avancement au grade d'ICPEF. Ainsi, pour l'avancement en ICPEF, au lieu de **20% de promus/promouvables** (sans oublier que c'était 24% en 2016), le taux proposé par l'administration pour 2017 est de **19%**.

Le tableau ci-après montre que 82 agents sont retenus sur les 426 agents promouvables (en ayant exclu les nouveaux promouvables en 2017). Or, parmi ces 82 agents promus, **11 sont des nouveaux promouvables...** Ainsi, le taux de promus sur le total des promouvables (y compris, donc, les nouveaux promouvables) s'avère être en définitive de  $82/514 = 16\%$  **seulement !** (cela représente **20 agents supplémentaires** qui auraient pu être inscrits au tableau d'avancement d'ICPEF) :

Employeur	IC_2017 Promouvables (dont néo)	Nb Proposés IC_2017 (dont déjà inscrits au TA 2016)	% Proposés IC_2017 sur promouvables	Nombre promus =retenus au TA IC_2017 (dont néos)	% promus IC_2017 sur promouvables (hors néo)
MAAF	196 (23)	44 (3)	22 %	24 (6)	14 %
MEEM	318 (65)	101 (3)	32 %	58 (5)	23 %
TOTAL	514 (88)	145 (6)	28 %	82 (11)	19 %

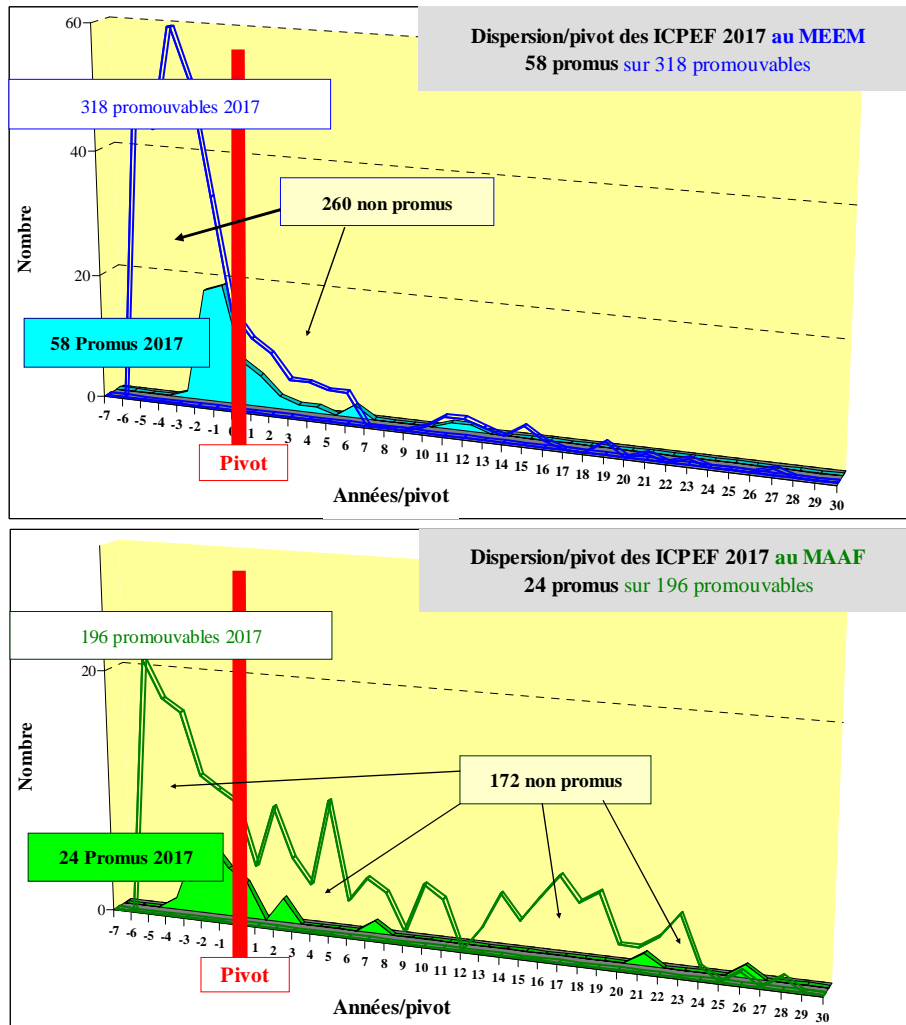
### 2 ... 32 harmonisateurs...

A titre de rappel, nous reproduisons, ci-dessous, deux extraits de notre déclaration préalable lors de la CAP avancement de décembre 2015, où nous demandions très expressément à l'administration **d'améliorer et de moderniser le "processus d'harmonisation"** des propositions d'avancement :

*La Cfdt constate, que la situation de 1253 agents IPEF promouvables en 2016 (514 pour accéder au grade ICPEF, 739 pour accéder au grade d'IGPEF CN) montre des **disparités fortes entre les promouvables**, selon le ministère (MAAF, MEDDE/METL) auquel est rattachée l'une des **32 différentes "entités"** qui regroupent les propositions d'avancement faites par les notateurs primaires. Ainsi, les propositions d'avancement au grade d'IGPEF CN 2016 faites lors de cette CAP illustrent parfaitement cette nécessité absolue de **moyens supplémentaires à consacrer à l'harmonisation entre les deux SG.***

*[...] La Cfdt réclame, en conséquence, des **mesures d'urgence** pour que l'administration "amortisse" l'effet de cette baisse brutale **en répartissant l'effort d'attente sur l'ensemble des agents** pour préserver au mieux la possibilité d'un déroulement de carrière pour tous les agents. En se basant sur le constat de la situation actuelle des promouvables (graphiques ci-dessous), elle annonce qu'elle **s'opposera aux propositions de promotions très anticipées** par rapport aux pivots :*

Aujourd'hui, pour l'avancement 2017, cette "harmonisation" ne fonctionne toujours pas et le travail des harmonisateurs du **MAAF** diffère toujours considérablement de celui des harmonisateurs du **MEEM** :



Les 172 agents promouvables en ICPEF du **MAAF** et non promus, sont majoritairement au-delà de leur "année-pivot", donc avec un faible espoir d'être promus dans l'avenir, alors que les 260 agents promouvables du **MEEM** et non promus sont à très grande majorité avant leur année-pivot, donc avec des perspectives réelles d'être prochainement promus.

-> La **Cfdt** renouvelle donc sa demande pour qu'une réunion soit organisée **bien avant le mois d'avril 2017** avec des représentants des **32 entités** chargées des propositions d'avancement pour que les représentants du personnel puissent leur présenter **leurs constats et leurs propositions**.

### 3 "... selon que tu seras **MEEM** ou **MAAF** ... "

Enfin, exemple flagrant de ce dysfonctionnement, le tableau d'avancement des **ICPEF 2017** (ci-dessus) montre une **énorme disparité** entre les deux ministères employeurs : pour le **MAAF**, **24 agents seulement** (contre **37** l'année dernière), soit un taux de ... **14 %** de promus/promouvables du **MAAF** ! Nous notons que cela signifierait une attente moyenne de **20 ans** pour passer en chef au **MAAF**, contre **13 ans** au **MEEM** ! La **Cfdt** rappelle que si de tels taux perduraient, l'atteinte des grades au cours de la carrière serait donc considérablement allongée pour les agents **du MAAF** et **rendrait impossible l'application de l'accord PPCR** sur la modernisation de parcours professionnels, des carrières et des rémunérations dans les fonctions publiques : "*Chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades*".

Cette aberration, sans aucune information préalable, est inacceptable. Elle a été signalée à l'administration en début de semaine, mais aucune explication satisfaisante ne nous a été fournie depuis.

-> La **Cfdt** demande donc que la CAP puisse, **en séance, corriger cette aberration**